

## Programme statistique intégré 2017 de l'Institut interfédéral de Statistique

### 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS ») établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2017 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), du Dienst van de hoofdstatisticus bij het Departement Kanselarij en Bestuur (DKB), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie.

Le Conseil d'administration a validé, par procédure écrite lancée le 23 juin 2016, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2017.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA). Les SLA relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2017 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 8 novembre 2016.

### 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2017

#### 2.1. Données de l'enseignement et CENSUS 2021

##### 2.1.1. Objectifs

L'objectif est de définir la liste des données à collecter pour le domaine de l'enseignement et d'établir des recommandations, en vue de l'amélioration des données relatives à l'enseignement.

##### 2.1.2. Principales phases de travail

01/10/2016 - 30/06/2017: identification des variables et des données nécessaires au calcul des variables.

1/07/2017 - 31/12/2017: rédaction d'un rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer la qualité des données relatives à l'enseignement.

##### 2.1.3. Résultats attendus

Accord sur la liste des variables de l'enseignement importantes pour la DG Statistique, l'IBSA, le DKB - département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS;

Rapport établissant des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données relatives à l'enseignement.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS formulent une liste des variables en tenant compte des obligations et des priorités.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS contribuent à la rédaction du rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer la qualité des données relatives à l'enseignement.

## **2.2. Réforme des statistiques sur les emplois vacants**

### 2.2.1. Objectifs

Cette réforme a pour but de réduire la charge administrative pour les entreprises tout en faisant mieux coïncider les statistiques par rapport aux besoins d'information des utilisateurs.

### 2.2.2. Principales phase de travail

D'octobre à décembre 2016: examen par le groupe de travail des différents besoins pour obtenir la réalisation des résultats attendus.

De janvier à décembre 2017: élaboration de la note méthodologique.

### 2.2.3. Résultats attendus

Une note méthodologique sur la manière dont on peut réduire la charge administrative des statistiques sur les vacances d'emploi et comment ces statistiques pourraient être adaptées afin de mieux répondre aux besoins d'information.

Un processus de collecte et d'exploitation des données amélioré pour les entreprises et les autorités statistiques (DG Statistique, DKB, IBSA et IWEPS).

### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Werk en sociale Economie » de la Communauté flamande et l'IWEPS contribuent activement à l'élaboration de la note méthodologique.

## **2.3. Amélioration de la qualité des statistiques TVA**

### 2.3.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

### 2.3.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

### 2.3.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le DKB, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

La DG Statistique implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

## **2.4. Dépenses environnementales des entreprises**

### 2.4.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la connaissance des dépenses environnementales des entreprises, ce qui est nécessaire, entre autres, afin de respecter les obligations dans le cadre du Règlement (EU) 691/2011, modifié par le Règlement (EU) 538/2014, pour ce qui a trait aux dépenses de protection de l'environnement.

### 2.4.2. Principales phases de travail

Janvier–avril 2017 : analyse de la méthodologie (conception de l'enquête, plan d'échantillonnage), choix des modalités de travail (nouvelles enquêtes harmonisées ou extension des enquêtes régionales existantes).

### 2.4.3. Résultats attendus

Une note méthodologique qui propose des options et opère des choix en vue de l'élaboration d'une banque de données sur les dépenses de protection de l'environnement (dépenses courantes et investissements) par les entreprises / organisations, classifiées selon la nomenclature européenne CEPA.

### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail, et coordonne les travaux.

Le DKB, le département « Leefmilieu, Natuur en Energie » de la Communauté flamande, l'IBSA et l'IWEPS fournissent les contributions nécessaires à la concertation sur les choix méthodologiques.

## **2.5. Délimitation et description du secteur environnemental**

### 2.5.1. Objectifs

L'objectif est de délimiter et de décrire, de manière plus précise, le secteur environnemental, ce qui est nécessaire, entre autres, afin de respecter les obligations dans le cadre du Règlement (EU) 691/2011, modifié par le Règlement (EU) 538/2014, pour ce qui a trait aux biens et services environnementaux.

### 2.5.2. Principales phases de travail

Janvier–avril 2017 : analyse de la méthodologie (déterminer le périmètre, conception de l'enquête, plan d'échantillonnage), choix des modalités de travail (nouvelles enquêtes harmonisées ou extension des enquêtes régionales existantes).

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.5.3. Résultats attendus

Une note méthodologique qui propose des options et opère des choix en vue de :

- Etablir une liste des entreprises / organisations produisant des biens et/ou services environnementaux. Cette liste détermine le périmètre du secteur environnemental.
- Construire une banque de données sur le secteur environnemental (production, emploi, exportations et valeur ajoutée, organisée selon les classifications européennes CEPA/CRéMA).

### 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail, et coordonne les travaux.

Le DKB, le département « Leefmilieu, Natuur en Energie » de la Communauté flamande, l'IBSA et l'IWEPS fournissent les contributions nécessaires à la concertation sur les choix méthodologiques.

## **2.6. Litiges en matière de location soumis aux justices de paix**

### 2.6.1. Objectif

Demander, au SPF Justice, les données des jugements relatifs aux litiges en matière de location soumis aux justices de paix.

### 2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2017 – Décembre 2017 : élaboration de la demande.

### 2.6.3. Résultats attendus

Une lettre afin de recevoir des justices de paix les données relatives aux jugements sur les conflits locatifs.

Une base de données permettant d'établir des statistiques concernant le recouvrement des arriérés de loyers et les expulsions de locataires.

### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires

Le DKB assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

L'agence « Wonen-Vlaanderen » de la Communauté flamande, l'IBSA, l'IWEPS et la DG Statistique fournissent les contributions nécessaires à l'élaboration de la demande.

## **2.7. Accessibilité du Datawarehouse du SPF Économie via VPN**

### 2.7.1 Objectifs

Définir les engagements de tous les partenaires concernant l'accessibilité du Datawarehouse du SPF Économie via VPN. Il s'agit principalement de régler les aspects techniques relatifs à la mise en place d'un VPN et à l'accès au Datawarehouse du SPF Économie via une session SAS/Connect.

### 2.7.2. Principales phases de travail

1/09/2016 – 30/06/2017 : mise en place des VPN et enregistrement des utilisateurs du BFP, de l'IWEPS, de l'IBSA et du DKB dans l'active directory de la DG Statistique.

### 2.7.3. Résultats attendus

Un VPN sera mis en place entre chaque autorité statistique régionale et le Bureau du Plan, d'une part, et le Datawarehouse du SPF Économie, d'autre part.

Le VPN permettra aux utilisateurs du BFP, de l'IWEPS, de l'IBSA et du DKB de se connecter au Datawarehouse via une session SAS/Connect.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique :

- assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail ;
- coordonne les travaux de mise en place des VPN ;
- prend les actions nécessaires pour que la configuration de la partie fédérale du réseau se fasse correctement ;
- apporte son support au BFP, à l'IBSA, au DKB et à l'IWEPS pour le test des premières connexions au Datawarehouse ;
- assure, dans le temps, l'accessibilité et le fonctionnement adéquat de la connexion au Datawarehouse du SPF Économie.

Le BFP, l'IBSA, le DKB et l'IWEPS :

- sont responsables pour l'obtention des licences SAS (notamment module SAS/Connect nécessaire pour initier une connexion SAS sur le serveur Datawarehouse) de leurs utilisateurs ;
- prennent les actions nécessaires pour que la configuration de leur réseau se fasse correctement ;
- communiquent la liste des utilisateurs devant être créés au niveau de l'active directory de la DG Statistique ;
- informent sans délai la DG Statistique des dysfonctionnements rencontrés.

### **3. Suivi de la réalisation du programme statistique intégré 2017**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré. Il se chargera également de trancher les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution du programme statistique intégré.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2017 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2018 ou pour un programme ultérieur.